



Communiqué de presse

Le RNCREQ salue l'octroi de 8 M \$ pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes : un premier pas dans la bonne direction

Montréal, le 24 juillet 2018 – Le Regroupement des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) se réjouit de l'octroi de 8 millions \$ pour la lutte contre les plantes envahissantes annoncé la semaine dernière par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Isabelle Melançon. Le RNCREQ croit cependant qu'il est indispensable que la rigueur scientifique, la pérennité des mesures et la concertation des acteurs soient au cœur des décisions liées à ce financement et ce, pour assurer l'efficacité de tels investissements.

Pour Marc Bureau, président du RNCREQ, la prudence est de mise : « Le programme d'attribution des fonds coordonné par la Fondation de la Faune (FFQ) devra éviter le saupoudrage et le dédoublement d'outils. Il faut aussi agir avec discernement en ce qui concerne les solutions dites curatives, pour lesquelles très peu de connaissances scientifiques existent en terme d'impacts. »

Collaborer avec les acteurs du milieu

Le RNCREQ souhaite qu'un comité multidisciplinaire d'experts soit mis sur pied afin de s'assurer de la validation scientifique des actions soutenues. Les enjeux liés aux plantes envahissantes sont très variés d'une espèce à l'autre, ainsi, il est essentiel que la FFQ consulte des organisations déjà engagées et reconnues largement comme des acteurs de première ligne dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) dans l'élaboration de son programme. Le Centre québécois des EEE, le RNCREQ, le Regroupement des OBV, le CRE Laurentides, le Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL), le Laboratoire de recherches sur les plantes envahissantes de l'Université Laval, les comités ZIP, les agences forestières et les principaux organismes de conservation devraient être parties prenantes.

Prévenir plutôt que guérir

Il est plus efficace de protéger les milieux encore épargnés que de traiter les milieux déjà affectés par l'une ou l'autre des plantes envahissantes. C'est pourquoi il est important que les projets sélectionnés aient pour objectif de limiter l'introduction et la propagation d'EEE et non de seulement contrôler des sites déjà affectés, sans mesures pérennes pour empêcher le retour des espèces. Le RNCREQ est satisfait de constater que les objectifs du programme, tels que présentés par la FFQ, semblent aller en ce sens.

Encourager la recherche et le transfert de connaissances

L'un des volets du programme vise à encourager les initiatives de transfert des connaissances, ce qui réjouit le RNCREQ, sachant que des pratiques exemplaires ont déjà fait leurs preuves et doivent être reconnues et déployées plus largement auprès des organismes luttant contre les EEE. « Le RNCREQ offre d'ailleurs tout son appui à la FFQ, a déclaré Marc Bureau. Depuis plusieurs années, les CRE sont des acteurs importants dans la lutte contre les EEE et sont très actifs sur le terrain. »



Par exemple, le CRE Laurentides, avec la participation de plusieurs centaines de bénévoles, mène actuellement un projet régional de lutte contre le myriophylle à épi dans les lacs des Laurentides d'une durée de trois ans, financé par Environnement et Changement climatique Canada et cinq MRC. Ce projet vise à prévenir son introduction dans de nouveaux plans d'eau, une quarantaine de lacs des Laurentides étant déjà affectés par cette plante aquatique exotique envahissante.

Le CRE Estrie, dans le cadre du Comité de la zone périphérique du Parc national du Mont-Orford, collabore à la mise sur pied d'une table de concertation sur les EEE, après avoir priorisé cinq espèces problématiques et proposé un plan d'action intégré pour la zone. De plus, le CREE s'investit depuis 2016 dans la lutte contre l'une des plus importantes populations de berce du Caucase au Québec, dans la MRC du Val-Saint-François.

Depuis 2014, le CRE de l'Abitibi-Témiscamingue coordonne le comité régional de lutte contre les EEE formé de membres provenant d'horizons variés (ministères, OBV, MRC, municipalités, associations), a produit de nombreux outils de sensibilisation et d'information en plus de donner des formations, et travaille actuellement à développer un projet de réseau de stations de lavage chez les pourvoyeurs de la région.

- 30 -

À propos du RNCREQ

Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec est un réseau d'acteurs engagés dans la protection de l'environnement et dans la promotion du développement durable sur l'ensemble du territoire québécois. Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec et visent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional.

Renseignements

Isabelle Poyau

514 861-7022 poste 25

514 260-1107

isabelle.poyau@rncreq.org